



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

**HORAIRE
D'OUVERTURE
D'ÉTÉ**

**-Du 9 août au 31 août
2021 : ouvert de 09h00 à
13h00 et 13h30 -16h00**

**L'OFFICIEL 66 N°2 DU
20/08/21 SAISON
2021/2022**

**L'OFFICIEL 66 N°2 DU 20/08/21 SAISON
2021/2022**

Nouveau protocole compétitions régionales et départementales

La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures depuis le 10 aout 2021 et à partir du 1er octobre 2021 pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi

PROTOCOLE D'ORGANISATION DES RENCONTRES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES – FICHE SYNTHETIQUE

Le Pass sanitaire, c'est quoi ?

- Attestation de vaccination complète
- Test PCR ou antigénique de moins de 72h
- Test RT-PCR POSITIF Plus de 15j et moins 6 mois
- Certificat de contre-indication à la vaccination
- Auto-test validé par un professionnel de santé

Le contrôle du Pass sanitaire se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Le contrôle est effectué par le Réfèrent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.

Le port du masque

Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.

Les animations d'avant match, à la mi-temps et d'après match, sont à proscrire.

Les Protocoles d'avant match sont interdits.

Les acteurs de la rencontre (Arbitres – Dirigeants – Joueurs)

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone vestiaires.

Délégués – observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque

Les spectateurs

Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.

Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.

Buvette – Restauration

Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des Hotels, cafés, restaurants (HCR).

Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci-dessous :

1. A partir de **4 nouveaux cas positifs** de joueuses/ joueurs **sur 7 jours glissants** (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs) ;
2. L'ARS impose un **isolement de l'équipe** pour 7 jours.

Coupe de France : aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition.

Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

Réunion du 19/08/21

Président : WATTELLIER Eric
Président Délégué : WATTELLIER Marc
Vice-Président : CHAOUI Abdelali (excusé)
Vice-Président : Philippe MARCO-GREGORI (excusé)
Secrétaire Général : GRISORIO Vincent (excusé)
Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART
Trésorier Général : Christophe SALMERON
Trésorière Adjointe : Aline GARRIGUE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

REFERENTS COVID DISTRICT ET CLUBS

M. Abdelali CHAOUI est le **REFERENT COVID** du **District de Football des P-O**. Une ligne téléphonique sera mise en place avant le début des compétitions : 07.50.67.33.22.

Il est rappelé aux clubs qu'ils doivent impérativement saisir leur référent COVID dans FOOTCLUBS avant le début des compétitions.

CORRESPONDANCE

M. PRUJA Jacques : du 09/07/21, informant de sa démission de toute commission du District (raison personnelle). Pris note.

USEP MM : du 03/08/21, demandant le rattachement d'arbitres au club. Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage pour suite à donner.

MAIRIE DE VILLELONGUE DE LA SALANQUE : du 03/08/21, informant que la mise en conformité des stades MOLINS et RAYNAL n'est pas terminée. Transmis à la Commission des Terrains & Installations Sportives.

USEP MM : du 12/08/21, demandant si le championnat mixte Féminines Séniors à 8 & 11 donnera la possibilité d'accéder en compétitions régionales. Renseignement pris auprès de la LFO, il n'est pas prévu à ce jour de montée en Ligue. Toutefois, le District se rapprochera de la Ligue pour demander qu'une montée soit possible en fin de saison 2021/2022.

FC TROUILLAS : du 12/08/21 (club de Jeunes), sollicitant le report des championnats suite à la mise en place du pass sanitaire pour la pratique du football. Réponse sera faite.

M. GARCIA Romain : du 09/07/21, informant de sa démission de toute commission du District (raison personnelle). Pris note.

FC BECE VALLEE DE L'AGLY : du 18/08/21, informant que suite aux nouvelles mesures sanitaires pour la pratique du sport, son équipe deux jouera à 11h30 en ouverture de la une, pour prévoir la vérification du PASS SANITAIRE (D4 et D1). Pris note.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEMANDE D’AFFILIATION LIBRE

▪ Vu la demande d’affiliation libre de l’AS PASSA FOOTBALL CLUB. Le Bureau du Comité Directeur donne AVIS FAVORABLE sous réserve qu’une attestation municipale de mise à disposition d’un terrain soit délivrée au club et transmise au District et ce, avant le début des compétitions (toutes catégories confondues).

Cf : Article 1 “CLUBS” des Règlements d’Administration Générale du District de Football des P-O - Tout club affilié doit mettre à la disposition du District un terrain aux dimensions réglementaires.

SONDAGE CREATION D’UN CHAMPIONNAT U19 POUR 2021/2022

▪ A ce jour, sept clubs ont informé le District qu’ils envisagent de créer une équipe U19 : FC LE SOLER, FC ALBERES-ARGELES, FC POLLESTRES, RF CANOHES TOULOUGES, US BOMPAS, FC VINCA, ASC ST NAZAIRE (en attente de confirmation d’engagement).

POULES SENIORS 2021/2022 (ENGAGEMENTS CLOS)

DEPARTEMENTAL 1

- 1- ATAC
- 2- FC ALBERES-ARGELES II
- 3- FC BAHO-PEZILLA
- 4- FC BECE VALLEE DE L’AGLY
- 5- SALANCA FC
- 6- FC LE BOULOU SJPC
- 7- FC LE SOLER
- 8- SP PERPIGNAN NORD II
- 9- OC PERPIGNAN II
- 10- FC ST CYPRIEN
- 11- FC THUIR
- 12- FC VILLELONGUE
- 13- ENTENTE USEPMM / CABESTANY III

Rappel : à l’issue de la saison 2021/2022, la D1 devra réglementairement revenir à 12 équipes.

DEPARTEMENTAL 2

- 1- AS BAGES
- 2- US BOMPAS
- 3- RF CANOHES TOULOUGES
- 4- FC CERET
- 5- ELNE FC II
- 6- RC PERPIGNAN SUD
- 7- SO RIVESALTES II
- 8- FC CERDAGNE
- 9- SALEILLES OC
- 10- FC THUIR II
- 11- FC VINCA

Le FC FOURQUES a demandé par courriel du 02/08/21 sa rétrogradation en D3 (problème d’effectif). Un avis favorable est donné à sa requête. NB : la Poule de D2 restera à 11 équipes (pas de place comblée). Pour la saison 2022/2023 la Poule repassera réglementairement à 12.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEPARTEMENTAL 3

- 1- FC DU HAUT VALLESPER
- 2- FC ALBERES-ARGELES III
- 3- FC DES ASPRES
- 4- ENTENTE USEPMM / CABESTANY IV
- 5- RF CANOHES TOULOUGES II
- 6- SALANCA FC II
- 7- FC BARCARES MEDITERRANEE
- 8- FC LE SOLER II
- 9- SP PERPIGNAN NORD III
- 10- FC LAURENTIN II
- 11- FC VILLELONGUE II
- 12- FC VINCA II
- 13- FC FOURQUES

Le Bureau du Comité Directeur précise que la Poule de D3 (13 équipes + 1 exempt cette saison et ce, à titre dérogatoire. Elle devra règlementairement revenir à 12 la saison suivante.

DEPARTEMENTAL 4

- 1- AS JEUNES BAS VERNET
- 2- AS PRADES
- 3- ASC ST NAZAIRE
- 4- ATAC II
- 5- FC BAHU-PEZILLA II
- 6- FC BECE VALLEE DE L'AGLY II
- 7- FC DU HAUT VALLESPER II
- 8- FC LATOUR BAS ELNE
- 9- FC POLLESTRES
- 10- FC ST CYPRIEN II
- 11- FC THUIR III
- 12- FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE
- 13- OC PERPIGNAN III
- 14- RC PERPIGNAN SUD II
- 15- SALEILLES OC II
- 16- SPORTING VILLENEUVE DE LA RAHO

▪ Concernant les DESIDERATAS SENIORS, avec des poules de 14, 12, 11 et 16, les concordances parfaites pour les jumelages et alternances sont impossibles. Il a sera donc fait au mieux pour chaque club en fonction des possibilités. Le Bureau du Comité Directeur valide les calendriers seniors de la saison 2021/2022.

ENGAGEMENTS COUPE DU ROUSSILLON SENIORS 2021/2022

CLUBS DE DÉPARTEMENTAL 1

1. D1 AS THEZA ALENYA CORNEILLA
2. D1 FC BAHU-PEZILLA
3. D1 FC BECE VALLEE DE L'AGLY
4. D1 FC LE BOULOU SJPC
5. D1 FC ST CYPRIEN
6. D1 FC THUIR
7. D1 FC VILLELONGUE
8. D1 SALANCA FC
9. D1 FC LE SOLER

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CLUBS DE DÉPARTEMENTAL 2

10. D2 AS BAGES
11. D2 FC CERDAGNE
12. D2 FC CERET
13. D2 FC VINCA
14. D2 RC PERPIGNAN SUD
15. D2 RF CANOHES TOULOUGES
16. D2 SALEILLES OC
17. D2 US BOMPAS

CLUBS DE DÉPARTEMENTAL 3

18. D3 FC DES ASPRES
19. D3 OL DU HAUT VALLESPYR
20. FC BARCARES MEDITERRANEE
21. FC FOURQUES

CLUBS DE DÉPARTEMENTAL 4

22. D4 AS PRADES
23. D4 FC POLLESTRES
24. D4 FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE

CLUBS DE REGIONAL 3

25. R3 FC LAURENTIN
26. R3 SO RIVESALTES

CLUBS DE REGIONAL 2

27. R2 OC PERPIGNAN
28. R2 SPORTING PERPIGNAN NORD
29. R2 ELNE FC

CLUBS DE REGIONAL 1

30. R1 USEP MM

CLUBS DE NATIONAL 3

31. N3 FC ALBERES-ARGELES

CLUBS DE NATIONAL 2

32. N2 CANET RFC

ENGAGEMENTS CHALLENGE BAZATAQUI 2020/2021

1. **D3** FC BARCARES MEDITERRANEE
2. **D3** FC DES ASPRES
3. **D3** FC LE SOLER 2
4. **D3** FC VILLELONGUE 2
5. **D3** SALANCA FC 2
6. **D3** FC VINCA 2
7. **D3** RF CANOHES TOULOUGES 2
8. **D3** OL DU HAUT VALLESPYR

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ENGAGEMENTS CHALLENGE BAZATAQUI 2020/2021 SUITE



9. D4 AS PRADES
10. D4 FC LATOUR BAS ELNE
11. D4 FC BAHO-PEZILLA 2
12. D4 FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2
13. D4 FC POLLESTRES
14. D4 RC PERPIGNAN SUD 2
15. D4 SALEILLES OC 2
16. D4 FC ST CYPRIEN II
17. D4 ATAC II
18. D4 ASC ST NAZAIRE
19. D4 FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE

MOUVEMENT DES COMMISSIONS

Après avis des responsables des commissions concernées, le Bureau du Comité Directeur intègre les candidat.e.s suivant.e.s dans les commissions ci-dessous :

- M. Michel RAMONEDA : Commission des Règlements & Contentieux.
- M. Joseph PISCITELLO : Commission des Règlements & Contentieux.
- Mme Valérie DE LAUNAY : Commission du Football d'Animation.
- M. Mathieu FERNANDEZ : Commission du Football d'Animation.

APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE POSSIBILITE D'APPEL PAR LE COMITE DE DIRECTION

Le COMITE DIRECTEUR applique, comme les saisons précédentes, les dispositions l'Article 3 Alinéas 3.4.1 de l'Annexe 2 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F. ; **C'est-à-dire que toutes les décisions disciplinaires objet d'un appel** devant la Commission d'APPEL **feront systématiquement l'objet d'un appel du COMITE de DIRECTION.**

Il désigne pour la mandature 2020/2024 le **Président, M. Eric WATTELLIER** et le **Secrétaire Général, M. Vincent GRISORIO**, ses représentants détenant la faculté de formuler appel en son nom.

FELICITATIONS

- Le Bureau du Comité Directeur félicite M. Clément VIGO du FC LE SOLER, seul candidat des P-O a avoir été reçu au BMF.

RAPPEL : RETOUR DES ENGAGEMENTS

- CHAMPIONNATS JEUNES **LE 21 AOUT 2021**
- FOOT ANIMATION **LE 3 SEPTEMBRE 2021**
- FEMININES SENIORS **LE 3 SEPTEMBRE 2021**
- PLATEAUX LICENCIÉES U9F À U11F **LE 15 SEPTEMBRE 2021**
- U15F à 8 **LE 15 SEPTEMBRE 2021**
- U17F à 8 **LE 15 SEPTEMBRE 2021**
- FUTSAL **LE 3 SEPTEMBRE 2021**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

RAPPEL : 1ERES FORMATIONS EDUCATEURS 2021/2022

- **Module U11:** Le 27 et 28 août 2021
- **Module U13 :** Le 03 et 04 septembre 2021.
- Lieu : Stade Jep Maso - Rue du Bac, 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE.
-
- Les inscriptions doivent se faire sur le site de la Ligue d'Occitanie : Rubrique - Formations - Inscriptions.

RAPPEL : CARTON BLANC (OFFICIEL 66 N°26 DU 25/06/21).

Le CARTON BLANC (*exclusion temporaire de 10 minutes*) est renouvelé pour la saison 2021/2022 en : Séniors D1, D2, D3, D4, U19 D1, U17 D1 et U15 D1.

Il sera également mis en application **sur toutes les catégories où des arbitres officiels sont désignés (U13 D1 et Féminines à 8 D1), à titre expérimental pour la saison 2021/2022.**

* Le CARTON BLANC ne peut être utilisé que pour sanctionner un joueur (HORS GARDIEN) qui se rend coupable de **CONTESTATION EN PAROLE** dont l'effet a pour but de déstabiliser un officiel (arbitre, délégué..), l'adversaire voir un partenaire.

CARNET NOIR

Le Bureau du Comité Directeur est au regret de vous informer du décès de M. Edmond TORRES, Président du District des P-O de 1996 à 2004.

Il adresse à sa famille et à ses proches toutes ses condoléances.

Le Président
Eric WATTELLIER

La Secrétaire Adjointe
Sandrine DOMART



Commission des Compétitions Féminines

Réunion du 11/08/21

Présidente : Zakia MAALOU

Secrétaire de Séance : Manon ALLIEU

Présents : Annick COUEFFEC AGUILERA, Charles PLANAS

Excusés : Pascale VILLANOVE, Jean-Pierre COUCHEZ et Sylvain LEBEAU

Ordre du jour :

- Préparation de « La Rentrée du Football Féminin »
- Validation du courrier à envoyer aux Présidentes et Présidents des clubs
- Répartition des différents cantons pour la distribution des supports de communication (affiches, flyers)
- Préparation d'un article pour l'Indépendant et d'une annonce pour France Bleu Roussillon.

*un document google forms a été renvoyé aux clubs le 12 août 2021 (Seulement 13 clubs ont répondu

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 23 AOUT 2021 A 14H30 AU DISTRICT.

La Présidente
Zakia MAALOU

La Secrétaire de Séance
Manon ALLIEU

